

Délégation régionale
Rue Crec'h Ugen - 22 810 Belle-Isle-en-Terre
02 96 43 08 39 et erb@eau-et-rivieres.org

À Belle-Isle-en-Terre, le 15 avril 2020

Madame Sylvie DETOC, directrice
Office français de la biodiversité
Direction régionale Bretagne
84, rue de Rennes - 35510 CESSON-SÉVIGNÉ

Objet : Mobilisation des inspecteurs de l'environnement en période de confinement

Madame la Directrice,

L'actuelle pandémie du Coronavirus a conduit les autorités françaises à décider de mesures strictes de confinement. Bien entendu notre association comprend la nécessité de cette mesure. Cependant, nous souhaitons vous faire part de nos vives inquiétudes face à la multiplicité des agressions perpétrées à l'encontre des milieux naturels aquatiques depuis quelques jours.

Le Président de la Fédération des AAPPMA d'Ille-et-Vilaine s'était ému la semaine passée, du nombre de pollutions -certaines volontaires- dont étaient victimes les cours d'eau de ce département. La situation est identique en Côtes d'Armor : notre association a ainsi été alertée cette semaine de faits de destruction de zones humides (Louannec), de pollution de cours d'eau (sur le Leff à Tréméven), de travaux dans le lit du Léguer en Zone Natura 2000 (Ploubezre). Dans tous ces cas, malgré les sollicitations effectuées, aucun inspecteur de l'environnement de l'Office français de la biodiversité ne s'est déplacé, ce qui empêche le constat des infractions environnementales et donc l'engagement de poursuites judiciaires.

Cette passivité constitue un encouragement à la délinquance environnementale au moment même où tant d'efforts sont engagés pour reconquérir la qualité des eaux et restaurer les milieux naturels aquatiques. Elle est vécue par tous les acteurs mobilisés sur nos bassins versants comme une démission des services en charge de la police de l'environnement et plus particulièrement des milieux aquatiques.

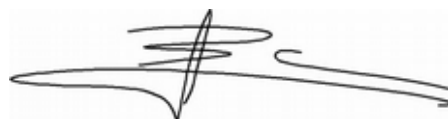
Faut-il donc attendre que des cours d'eau soient pollués sur des kilomètres pour que les inspecteurs de l'environnement des brigades départementales de l'OFB se déplacent sur le terrain ?

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à la présente.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre considération distinguée.

Alain Bonnac,

Président



Copie à :

- Madame la Préfète de Région Bretagne
- Monsieur le Vice Président du Conseil Régional chargé de l'environnement

● **Siège social – sez sokial**

2, rue – stradaed Crec'h Ugen 22810 Belle-Isle-en-Terre - Benac'h
Tél. : 02 96 21 38 77
www.eau-et-rivieres.org



• **Siège social**

Eau & Rivières de Bretagne
Centre Régional d'Initiation à la Rivière
22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE
Tél. : 02 96 21 38 77
www.eau-et-rivieres.org